

Université du 7 novembre à Carthage

IHEC Carthage-Présidence

Session de rattrapage juin 2010

Matière : Droit 1

Niveau : 1ères LAC et LFG

Durée : 2 heures

Répondez aux questions suivantes :

**I/ Questions théoriques : (12points)**

- 1- Les décrets autonomes.
- 2- Pourquoi recourir aux travaux préparatoires d'une loi ?
- 3- Qu'est-ce qu'un écrit sous seing privé ?
- 4- La cour d'appel est-elle une juridiction de fond ? Expliquez.

**II / Consultation : (8points)**

Monsieur Salim, jeune diplômé, a quelques soucis depuis qu'il a entamé, le 10 janvier 2010, la réalisation de son projet industriel situé dans la région de Bizerte. En effet, sa tante Souad est venue lui réclamer le remboursement de la somme de 10 000 dinars qu'elle lui avait prêtée en 2008 pour acheter le matériel et les équipements nécessaires. En outre, la banque « Rimeh » qui dispose d'une garantie consistant en un nantissement (gage) portant sur lesdits matériel et équipements, informe monsieur Salim qu'elle mettra en vente le matériel et les équipements si elle n'est pas payée dans les 8 jours qui suivent cette sommation. Il est précisé dans cette sommation que la créance de la banque s'élève à 9000 dinars, alors que la valeur du matériel et des équipements est estimée par expertise pour les besoins d'une vente forcée à 12000 dinars

Il vous est demandé de:

- 1- Préciser la nature juridique des droits dont disposent madame Souad et la banque « Rimeh » vis-à-vis de monsieur Salim.
- 2- Dire si, en cas de vente forcée du matériel et des équipements par la banque au prix de 12000 dinars, madame Souad a une chance d'être remboursée sur ce prix.